L’assurance automobile : rôle, garanties et défaut d’assurance

I. Entrée en matière : définition

L’assurance automobile couvre des risques définis au contrat. La responsabilité civile obligatoire indemnise les dommages causés aux tiers dans son champ d’application.

II. Cinq questions ouvertes

Progression : repérer → expliquer → appliquer → analyser → argumenter. Répondre avec ses propres mots avant de consulter le corrigé.

1. À quoi sert la responsabilité civile obligatoire ?

.....

2. Quelles garanties facultatives peut-on ajouter ?

.....

3. Comment vérifier qu’un usage est couvert ?

.....

4. Comment prouver l’assurance d’un véhicule immatriculé ?

.....

5. Comment expliquer le risque financier d’une conduite sans assurance ?

.....

À l’oral : illustrer chaque réponse par une situation de conduite et justifier le choix le plus sûr.

III. Réponses expliquées

COMPRENDRE EN IMAGES



Tiers

La responsabilité civile couvre les tiers.

Contrat

Lire garanties, franchises et exclusions.

Usage

Vérifier la couverture avant de rouler.

1	Elle couvre les dommages causés aux tiers par le véhicule assuré. Elle ne garantit pas automatiquement les blessures du conducteur responsable ni ses propres dégâts.
2	Dommages au véhicule, vol, incendie, bris de glace, assistance et protection du conducteur. Étudier plafonds, exclusions, franchise et conditions.
3	Lire le contrat et déclarer les usages pertinents : trajets professionnels, prêt, conducteur habituel. Demander confirmation à l'assureur en cas de doute.
4	Le contrôle s'appuie principalement sur le Fichier des véhicules assurés. Conserver les informations remises par l'assureur, notamment lors d'une souscription récente.
5	Outre la sanction, le responsable peut devoir rembourser les indemnisations versées aux victimes. Un trajet très court n'écarte ni l'obligation ni le risque.

IV. Tableau de synthèse

Situation / notion	Repère / action
Responsabilité civile	Dommages aux tiers
Garantie conducteur	Protection corporelle selon contrat
Tous risques	Garanties soumises aux clauses

V. Réglementation et sanctions utiles

Le défaut d'assurance est un délit passible notamment d'une amende pouvant atteindre 3 750 €, avec mesures complémentaires possibles et procédure forfaitaire dans certains cas.

Les plafonds pénaux indiqués ne sont pas des peines automatiques. La qualification, les aggravations et les décisions des autorités déterminent les suites.

Sources pour vérifier et approfondir

Service Public - Responsabilité civile automobile

Service Public - Assurance obligatoire

VI. Sensibilisation à la sécurité routière

Un accident grave peut engager des sommes considérables. Vérifier la couverture avant d'utiliser ou de prêter un véhicule.